

## CONCOURS DE LA FRANCOPHONIE 2023

L'Institut français de Chypre et le Ministère de l'Éducation, du Sport et de la Jeunesse de Chypre proposent le concours de la Francophonie pour l'année scolaire 2022-2023 sur le thème :

***Chanter en français une Europe pluriculturelle, verte et solidaire***

### RÈGLEMENT

#### **Article 1 – Participation**

Ce concours s'adresse aux classes de collège, de lycée et d'école technique, publics et privés, de la République de Chypre. Les élèves ayant la nationalité française, la double nationalité, le français comme langue maternelle ou ayant vécu dans un pays francophone, en sont exclus.

#### **Article 2 – Inscription**

Chaque groupe candidat sera composé de **deux élèves** et placé sous la responsabilité d'un enseignant de français de son établissement.

Chaque enseignant **ne pourra présenter que 3 groupes par établissement** dans lequel il exerce. Celui-ci inscrira son groupe/ses groupes auprès de l'Institut français de Chypre.

**L'inscription se fera obligatoirement par voie électronique**, en remplissant le formulaire sous le lien suivant : <https://forms.gle/XWDQzZBmu8EenyCH9>

L'enseignant recevra immédiatement une confirmation d'inscription par courriel à l'adresse électronique qu'il aura indiquée dans le formulaire en ligne. **Cette confirmation d'inscription au concours devra être imprimée, puis signée par le chef/la cheffe d'établissement et comporter le cachet de l'établissement.**

**Cette confirmation devra être ensuite envoyée par courrier à l'Inspectorat de français** à l'adresse suivante : ΥΠΑΝ - Επιθεώρηση Γαλλικών, Γωνία Κίμωνος και Θουκιδίδου, Ακρόπολη, 1434 Λευκωσία (τηλέφωνα: 22800766 / 22809575). **Elle sera obligatoirement accompagnée du formulaire de droit à l'image signé pour chaque élève participant par ses parents.**

**Attention : seules les productions pour lesquelles les formulaires de droit à l'image auront été signés pourront être prises en compte pour le concours.**

**La date limite pour l'inscription en ligne est fixée au lundi 12 décembre 2022 à 15h.**

La date limite de réception **par courrier** à l'**Inspectorat de français** de la version papier de la confirmation d'inscription et des formulaires de droit à l'image est fixée au **mercredi 21 décembre 2022 à 15h.**

À l'issue de la phase d'inscription, **chaque groupe se verra attribuer un numéro d'inscription unique** dans un courriel adressé à l'enseignant-coordonateur. Ce numéro devra figurer sur toute production présentée au concours.

### **Article 3 – Contenu de l'épreuve**

Dans le cadre du concours de la Francophonie 2023 les participants traiteront du **thème « Chanter en français une Europe pluriculturelle, verte et solidaire ».**

Il s'agit de :

1. sélectionner une chanson en langue française du répertoire francophone d'un chanteur/d'une chanteuse francophone de leur choix,
2. en garder la musique,
3. rédiger leurs propres paroles relatives au thème proposé,
4. interpréter la nouvelle version de la chanson,
5. la filmer.

La chanson des participants :

- évoquera les trois grands thèmes communs à l'Europe et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) : **le pluriculturalisme, la solidarité et l'écologie** ;
- sera entièrement en français ;
- sera présentée en une vidéo d'une **durée de deux minutes trente secondes à trois minutes trente secondes** (toute durée différente rendra la candidature nulle).

*Attention :*

- *Toute production qui ne respectera pas un ou plusieurs des critères ci-dessus sera éliminée.*
- *Les participants sont invités à rédiger leur propre texte.*

Le groupe candidat sera composé **uniquement de deux chanteurs/chanteuses, élèves de l'établissement.** Les instruments de musique ne sont pas autorisés.

Les groupes candidats enverront par courrier postal ou déposeront leurs productions (**le document vidéo sur CD ou sur clé USB et les paroles de la chanson dans un document Word**) à l'Institut français de Chypre (59 Strovolos avenue, 2018 Nicosie, du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 14h) jusqu'au **vendredi 10 février 2023 à 14h.**

**Attention :** La production devra porter le numéro d'inscription attribué au groupe. Le nom de l'établissement, de l'enseignant ou des élèves candidats ne doit figurer sur aucune production.

#### **Article 4 – Sélection des finalistes**

Le jury sélectionnera, à partir des documents vidéo reçus, les **12 meilleures productions** (6 collèges et 6 lycées/écoles techniques) qui participeront à l'épreuve finale.

Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

- respect des consignes ;
- pertinence avec le thème ;
- richesse des paroles ;
- qualité technique de la production (qualité de l'enregistrement et de la vidéo) ;
- compétences vocales ;
- qualité de la prononciation ;
- expression et interprétation ;
- originalité de la présentation.

La liste des groupes sélectionnés pour l'épreuve finale sera rendue publique le **vendredi 03 mars 2023**.

#### **Article 5 – Épreuve finale et critères de sélection**

L'épreuve finale aura lieu le **mercredi 15 mars 2023 à l'Institut français de Chypre**, à Nicosie.

Les deux participants de chaque groupe finaliste seront invités à interpréter **en direct** leur chanson devant le jury.

Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

- expressivité ;
- performance musicale ;
- qualité de la prononciation, clarté de l'articulation ;
- présentation originale et appropriée.

**N.B.** Les candidats n'auront pas droit de lire leurs paroles.

**Attention** : en cas d'impossibilité d'organiser la finale pour cause de mesures sanitaires, les 2 productions (collège et lycée/école technique) ayant eu les meilleures notes à la demi-finale seront considérées comme gagnantes du concours.

#### **Article 6 – Remise des prix**

À l'issue de la délibération, le jury décernera trois prix pour le collège et trois prix pour le lycée/écoles techniques. Les trois groupes lauréats de la catégorie collèges et les trois groupes lauréats de la catégorie lycée/école technique seront invités à une cérémonie de remise des prix où chaque groupe lauréat interprétera sa chanson en présence du public.

**La cérémonie aura lieu le mercredi 22 mars 2023 dans l'après-midi, à Nicosie.** Le lieu de la cérémonie sera communiqué ultérieurement.

### **Catégorie collèges**

Le premier prix de la catégorie collèges, offert par l'Institut français de Chypre, sera un voyage en France pendant la première semaine de juillet 2023 (4 nuits - 5 jours pris en charge), pour le groupe lauréat et son accompagnateur (enseignant lauréat).

### **Catégorie lycées/écoles techniques**

Si les conditions sanitaires le permettent, le premier prix de la catégorie lycées/écoles techniques consistera en la participation des deux lauréats au programme EUROSCOLA **en avril/mai**. L'enseignant lauréat ne sera pas accompagnateur.

Pour avoir le droit de participer au programme EUROSCOLA, les candidats :

- doivent avoir **au moins 15 ans** le jour du départ,
- ne doivent **jamais avoir participé** à une mission EUROSCOLA à Strasbourg.

Les enseignants sont priés d'informer les élèves candidats (catégorie lycées/écoles techniques) des conditions présentées ci-dessus avant l'inscription au concours. Par ailleurs, aucun lauréat ne pourra être remplacé par un autre élève en cas d'indisponibilité.

Attention : Les prix consistant en un déplacement à l'étranger devront tenir compte du contexte éventuel de la crise sanitaire : les bénéficiaires des voyages devront se conformer aux règles en vigueur pour entrer en France et aux mesures prises pour faire face à l'épidémie sur le territoire français.

Attention : En cas de non organisation des voyages en raison de la crise du Covid-19, les lauréats recevront des lots.

### **N.B. Synthèse du calendrier :**

- **Lundi 12 décembre 2022 (15h)** : date limite d'inscription en ligne.
- **Mercredi 21 décembre 2022 (15h)** : date limite de réception par courrier postal à l'Inspection de français de la version papier de la confirmation d'inscription et des formulaires de droit à l'image.
- **Vendredi 10 février 2023 (14h)** : date limite de dépôt des productions (document vidéo **sur CD ou sur clé USB** et **les paroles de la chanson dans un document Word**) à l'Institut français de Chypre.
- **Vendredi 03 mars 2023** : publication de la liste des douze groupes finalistes.
- **Mercredi 15 mars 2023** : épreuve finale.
- **Mercredi 22 mars 2023** : remise des prix.

Pour toute question, veuillez contacter l'Inspection de français : tél. 22800766 / 22809575